

LifeVantage Rewards Circle du Canada

Modalités et conditions du programme

INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT L'INTÉGRALITÉ DU PRÉSENT ACCORD. IL FIXE LES CONDITIONS JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTES DE VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME DES CERCLES DE FIDÉLISATION LIFEVANTAGE.

Bienvenue au programme LifeVantage Rewards Circle (le « programme »). Les présentes modalités et conditions du programme (« conditions du programme ») contiennent des informations importantes sur vos droits et obligations dans le cadre du programme et régissent votre participation au programme. La date d'entrée en vigueur des présentes conditions du programme est le 1er février 2024 (« date d'entrée en vigueur »).

1. Définitions ; informations générales.

Ce programme est fourni par LifeVantage Canada Ltd. (« LifeVantage »), qui est l'unique responsable du programme et des présentes conditions. Dans les présentes conditions du programme, les termes « participant », « vous » et « votre » désignent le titulaire du compte. Le terme « compte » désigne votre compte de programme. « Nous », « notre » et « nos » désignent LifeVantage. « Participation » désigne l'obtention d'éléments de récompense et l'échange de crédits de récompense, ainsi que tout autre avantage associé au programme. « Crédits de récompense » désigne les crédits de produits que vous accumulez, tel qu'indiqué à l'article 3 des présentes conditions du programme. « Prime d'anniversaire » désigne le cadeau d'anniversaire que vous gagnez, comme indiqué à la section 3. Les « éléments de récompense » désignent collectivement les crédits de récompense et la récompense d'anniversaire.

La participation au programme et ses avantages sont offerts à la seule discrétion de LifeVantage. Les présentes conditions du programme s'appliquent à tous les aspects de votre utilisation du programme, y compris, mais sans s'y limiter, l'adhésion au programme, l'obtention d'éléments de récompense, l'échange de récompenses, tous les autres avantages du programme et tous les litiges entre vous et nous. Le programme vous permet de gagner des éléments de récompense en remplissant les conditions décrites dans la section 3 ci-dessous.

Pas de partage de compte

Vous êtes limité à un seul compte. Votre compte, votre adhésion et le présent programme vous sont personnels et ne peuvent être transférés ou cédés. De plus, les éléments de récompense ne sont pas transférables et ne peuvent être combinés ou transmis par quelque moyen que ce soit à quiconque, y compris par l'intermédiaire de votre succession, et ne peuvent être transmis à vos successeurs et ayants droit et, à ce titre, les éléments de récompense ne peuvent être transférés par vous : (i) à votre décès, (ii) dans le cadre d'une procédure de relations domestiques, ou (iii) autrement. Les présentes conditions du programme constituent l'intégralité de l'entente entre vous et LifeVantage concernant le programme.

2. Éligibilité ; participation

Éligibilité

L'adhésion au programme est ouverte aux résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou plus. Le programme est disponible sur le site Web de LifeVantage www.lifevantage.com/ca-en/rewards-circle (le « site Web »).

Pour participer au programme, vous devez (1) devenir l'un de nos clients en complétant le processus d'inscription sur le site Web, ce qui inclut l'acceptation de l'accord avec le client qui se trouve à l'adresse www.lifevantage.com/legal/ca-en/customer-agreement (l'« accord avec le client ») et (2) mettre en place un modèle de commande d'abonnement actif avec LifeVantage pour les produits LifeVantage (un « abonnement »). La participation au programme devient effective et l'acceptation des présentes conditions du programme commence au moment de l'inscription.



Restrictions auxquelles vous devez vous conformer et le moment où nous pouvons vous retirer l'accès au programme

Lors de la création de votre compte, vous acceptez que:

(a) Vous n'utiliserez pas une adresse électronique qui est déjà utilisée par quelqu'un d'autre, qui peut usurper l'identité d'une autre personne, qui appartient à une autre personne, qui viole la propriété intellectuelle ou tout autre droit d'une personne ou d'une entité, ou qui est offensante (tel que déterminé par LifeVantage à sa discrétion). Nous pouvons refuser l'utilisation d'une adresse électronique ou d'un mot de passe pour quelque raison que ce soit, à notre seule discrétion.

(b) Vous fournirez des informations véridiques, exactes, actuelles et complètes sur vous-même dans le cadre de la procédure d'enregistrement du compte et, si cela est autorisé, vous les maintiendrez et les mettrez à jour continuellement et rapidement afin qu'elles restent exactes, actuelles et complètes.

(c) Vous êtes seul responsable du maintien de la confidentialité de votre compte et de votre mot de passe et de la restriction de l'accès à votre appareil afin que d'autres personnes ne puissent pas accéder à votre compte ou à toute partie du site Web protégée par un mot de passe en utilisant votre adresse électronique ou votre mot de passe ; à ce titre, vous êtes seul responsable de toutes les activités qui se déroulent sous votre compte, votre adresse électronique et votre mot de passe, que vous ayez ou non autorisé l'activité.

(d) Vous nous informerez immédiatement de toute utilisation non autorisée de votre compte, de votre adresse électronique ou de votre mot de passe, ou de toute autre violation de la sécurité.

(e) Vous ne vendrez pas, ne transférerez pas et ne céderez pas votre compte ni aucun des droits que vous détenez en vertu du compte.

Nous ne serons pas responsables des pertes ou dommages (quelle qu'en soit l'origine) subis par vous ou par un tiers et résultant de votre incapacité ou de votre incapacité, pour quelque raison que ce soit, à respecter l'une des obligations susmentionnées ou de tout retard de notre part dans la restriction de votre compte après que vous nous avez informés d'une activité non autorisée.

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, d'approuver, de refuser ou de révoquer tout aspect de la participation au programme à toute personne pour quelque raison que ce soit, lorsqu'il est légal de le faire. Ceci inclut, sans limitation, le droit d'annuler votre participation ou de suspendre les éléments de récompense accumulés et le droit de résilier votre compte. Sans limiter ce qui précède, nous pouvons révoquer votre participation au programme (y compris tous les avantages) si nous vous soupçonnons raisonnablement de fraude, d'abus de privilèges, de violation des présentes conditions du programme, de transfert d'avantages du programme ou d'éléments de récompense, ou de détention de plusieurs comptes par une même personne. Dans ce cas, et dans la mesure où la loi applicable le permet, tous les Éléments de Récompense accumulés, les Crédits de Récompense et tous les autres avantages du Programme deviendront nuls.

3. Gagner des éléments de récompense et des crédits de récompense pour le statut de membre du Rewards Circle.

Vous obtiendrez 13 \$CAN en crédits de récompense pour chaque tranche de 250 \$CAN de commandes d'abonnements payés, jusqu'à concurrence de 1 000 \$CAN (« membre du Rewards Circle » ou « membre »).

Vous obtiendrez 26 \$CAN en crédits de récompense pour chaque tranche de 250 \$CAN de commandes d'abonnement payées à partir du moment où vous aurez dépensé 1 000 \$CAN pour votre abonnement (« membre du Cercle des récompenses » ou « membre »).

Comment nous calculons la valeur de la commande qui donne droit à des crédits de récompense ?

Le suivi des dépenses d'abonnement commence dès que vous passez une commande d'abonnement. Sauf indication contraire dans les présentes conditions du programme, il n'y a pas d'expiration ou de période de qualification liée aux dépenses d'abonnement. Les dépenses d'abonnement s'accumulent à chaque fois que votre abonnement est expédié et sont additives, ce qui signifie qu'elles continuent à s'accumuler au fil des semaines, des mois et des années ou à

chaque fois que votre abonnement est expédié. Les dépenses d'abonnement sont basées sur la valeur de la commande d'abonnement. La valeur de la commande correspond à la valeur après application des remises ou des crédits de récompense, à l'exclusion des frais d'expédition et de manutention et des taxes sur la valeur ajoutée, les biens et services ou la consommation (« valeur de la commande »).

Les crédits de récompense ne peuvent être gagnés que sur la valeur de la commande de l'abonnement. Pour éviter toute ambiguïté, la valeur de la commande exclut les produits ou services de tiers tels que l'expédition ou les places de marché de commerce électronique, tous les outils de marketing de LifeVantage, les vêtements ou tout autre article promotionnel faisant la publicité de LifeVantage ou de ses produits, ainsi que tout autre produit ou service que nous pourrions déclarer comme n'étant pas éligible pour l'obtention de crédits de récompense de temps à autre. Les crédits de récompense ne seront pas accordés pour les commandes d'abonnements passées avant le 1er février 2024 (la « date de début du programme »). Tous les Clients ayant des Abonnements actifs le jour précédant immédiatement la Date de début du Programme se verront accorder le statut d'Initié. Pour les nouveaux membres, les crédits de récompense ne seront pas accordés pour les commandes d'abonnements passées avant la date d'adhésion au programme. Les produits pour lesquels des crédits de récompense peuvent être obtenus sont déterminés par LifeVantage, à sa seule discrétion, et peuvent être modifiés de temps à autre sans préavis.

Nous nous efforcerons de faire en sorte que les crédits de récompense obtenus soient reflétés sur votre compte au moment où votre commande d'abonnement aura été payée ; toutefois, il peut y avoir un délai entre le moment où vous payez une commande d'abonnement et le moment où les crédits de récompense apparaissent sur votre compte.

Comment nous traitons les retours

Les crédits de récompense accumulés sur les commandes d'abonnement retournées (en tout ou en partie) seront retirés de votre compte selon la méthode du premier arrivé, premier servi, à condition toutefois que votre réserve de crédits ne devienne pas négative. Les dépenses d'abonnement accumulées sur les commandes d'abonnement entièrement retournées seront ajustées en conséquence, ce qui pourrait vous faire passer du statut d'initié à celui de membre. Si un tel ajustement des dépenses d'abonnement accumulées vous fait passer du statut d'initié à celui de membre, ce changement prendra effet immédiatement après ce changement.

Récompense d'anniversaire

Chaque année, à l'anniversaire de la date de création de votre compte et à condition que vous puissiez participer au programme, si vous passez une commande d'abonnement d'une valeur minimale de 130 \$ CA au cours de ce mois d'anniversaire, un cadeau sous la forme d'un produit en taille réelle, sélectionné par nous à notre seule discrétion, sera inclus dans votre commande d'abonnement pour le mois en question.

4. Échange des crédits de récompense

Pour échanger des crédits de récompense, vous devez commander des produits de LifeVantage par le biais d'une commande d'abonnement ou d'une commande unique dont la valeur du panier est d'au moins 130 \$CAN. Vous pouvez échanger un crédit de récompense de 13 \$CAN pour chaque augmentation de 130 \$CAN de la valeur du panier. Les crédits de récompense ne peuvent être échangés que par tranches entières de 13 \$CAN, ne peuvent être fractionnés et seront appliqués en dernier dans la séquence des rabais. Pour illustrer ce fonctionnement, si la valeur de votre panier est égale ou supérieure à 130 \$ CA mais inférieure à 260 \$ CA, vous pouvez appliquer un crédit de récompense de 13 \$ CA à cette commande ; si la valeur de votre panier après d'autres remises est égale ou supérieure à 260 \$ CA mais inférieure à 390 \$ CA, vous pouvez appliquer deux crédits de récompense de 13 \$ CA ou 26 \$ CA en crédits de récompense à cette commande, et ainsi de suite. La valeur du panier correspond à la valeur après application de tout rabais applicable et exclut les frais d'expédition et de manutention, ainsi que les taxes sur la valeur ajoutée, les produits et services ou la consommation (« valeur du panier »).

Pour les commandes uniques, vous pourrez choisir d'appliquer ou non les crédits de récompense à votre commande. Pour les commandes d'abonnement, vous pourrez choisir d'appliquer ou non les crédits de récompense lorsque votre abonnement sera traité. Si vous choisissez d'appliquer des crédits de récompense à votre commande, le crédit de récompense maximal disponible et applicable par tranches de 13 \$ CAN sera appliqué.

Les crédits de récompense peuvent être combinés avec d'autres offres promotionnelles, codes ou coupons disponibles dans la mesure où les conditions de ces offres, codes ou coupons le permettent. La valeur de la commande du produit

reçu lors de l'échange d'un crédit de récompense sera prise en compte dans les conditions d'achat admissibles, y compris le total des dépenses d'abonnement.

Les éléments de récompense sont la propriété de LifeVantage. Les éléments de récompense sont un droit de licence non exclusif que nous vous accordons (révocable en vertu des présentes conditions du programme) et vous n'avez aucun intérêt pécuniaire dans les éléments de récompense.

5. Offres exclusives

De temps à autre, LifeVantage peut, à sa seule discrétion, fournir aux membres et/ou aux initiés des offres exclusives spéciales (« offres exclusive »). Les conditions générales de ces offres exclusives seront décrites dans les détails de l'offre. Veuillez vérifier attentivement ces termes et conditions, car ils peuvent contenir des conditions ou des limitations importantes. Sans limiter ce qui précède, nous pouvons de temps à autre (mais sans obligation) offrir des bonus, récompenses, cadeaux ou avantages spéciaux à certains ou à tous les participants, y compris des changements bénéfiques dans le taux auquel les crédits de récompense sont gagnés ou échangés. Lorsque la loi l'autorise, nous pouvons également offrir des crédits bonus gratuits, qui peuvent expirer à la date indiquée lorsque nous offrons ces crédits bonus. L'admissibilité à de telles offres exclusives sera déterminée par LifeVantage à sa seule discrétion et peut être soumise à des conditions supplémentaires publiées en association avec une telle offre exclusive.

6. Expiration des crédits de récompense, annulation et réactivation du compte

Expiration des crédits de récompense

Les crédits de récompense accumulés expireront si vous ne gagnez ni n'échangez de crédits de récompense pendant une période d'un (1) an. Avant que vos crédits de récompenses n'expirent pour cause d'inactivité, lorsque la loi l'exige ou à notre discrétion, au moins 30 jours et au plus 90 jours avant l'expiration de vos crédits de récompenses, nous vous enverrons une notification par courrier électronique ou à l'aide d'autres coordonnées dont nous disposons, indiquant la date à laquelle vos crédits de récompenses expireront. Si vous créez un nouvel abonnement dans le délai spécifié dans le paragraphe précédent, vous comprenez que vous acceptez à nouveau les présentes conditions du programme.

Si vous annulez vos abonnements

Si vous souhaitez annuler votre participation au programme, vous pouvez le faire à tout moment en annulant tous vos abonnements en ligne ou en appelant le service clientèle au (866) 460-7421. Immédiatement après l'annulation de tous vos abonnements, si la loi le permet, la date d'expiration de vos crédits de récompense passera au dernier jour du mois suivant le mois de l'annulation ou à leur date d'expiration actuelle, si celle-ci est inférieure. Dans ce cas, le dernier jour du mois suivant le mois d'annulation, vos dépenses d'abonnement seront réinitialisées à 0 \$ CA. Toutefois, si vous créez un nouvel abonnement avant le dernier jour du mois suivant le mois d'annulation, vos dépenses d'abonnement ne seront pas réinitialisées. Pour éviter toute ambiguïté, si vous annulez vos abonnements et n'établissez pas un nouvel abonnement avant le dernier jour du mois suivant le mois de l'annulation, vos crédits de récompense, le cas échéant, expireront, vos dépenses d'abonnement seront réinitialisées à 0 \$ CAN et aucun de ces crédits ne sera rétabli.

Si vous devenez consultant LifeVantage

Si vous passez du statut de client ayant un abonnement actif à celui d'entrepreneur indépendant offrant nos produits (un « consultant LifeVantage »), votre accumulation de dépenses d'abonnement cessera immédiatement et sera réinitialisée à 0 \$CA, et vous ne serez plus admissible au programme. Tous les crédits de récompense accumulés avant votre passage au statut de consultant LifeVantage pourront être utilisés jusqu'à leur expiration, tel qu'indiqué dans la présente section 6.

Si nous annulons le programme

Si nous annulons le programme après avoir donné le préavis prévu à l'article 17, tous les crédits de récompense accumulés avant l'annulation du programme pourront être utilisés jusqu'à leur expiration, comme indiqué dans le présent article 6, mais, à moins que nous ne mettions en place un programme ou un système alternatif, aucun nouveau crédit de récompense ne sera accumulé et nous pourrions cesser de calculer vos dépenses d'abonnement.

7. Communications

Nous pouvons vous envoyer des courriels concernant toute question liée au programme ou vous envoyer des courriels de marketing concernant les offres et les produits de LifeVantage. Vous pouvez vous désabonner des courriels électroniques de marketing en suivant simplement le lien de désabonnement fourni dans chaque courrier électronique de marketing.

Vous êtes seul responsable de la mise à jour de toute modification de vos coordonnées et des informations relatives à votre compte. Dans la mesure permise par la loi applicable, nous ne sommes pas responsables des communications perdues, volées, expirées, endommagées ou autrement mal acheminées ou des Composants de Récompense en raison d'un changement d'adresse, d'adresse électronique ou pour toute autre raison.

Nous ne sommes pas responsables des problèmes techniques, matériels, de connexion au réseau ou de transmissions informatiques incomplètes ou retardées, quelle qu'en soit la cause. Pour plus d'informations, voir la section 18 ci-dessous.

8. Activité du programme ; service à la clientèle

Vous pouvez consulter vos éléments de récompense, y compris le solde de vos crédits de récompense, par l'intermédiaire de votre compte sur le site web. Si vous estimez qu'une commande d'Abonnement aurait dû donner lieu à l'attribution de Crédits de Récompense à votre solde, et que ces Crédits de Récompense ne sont pas reflétés dans votre solde dans les quarante-huit (48) heures suivant votre commande d'Abonnement payée, veuillez contacter le Service clientèle au (866) 460-7421. Nous nous réservons le droit de prendre la décision finale quant à l'éligibilité d'une commande d'abonnement aux crédits de récompense et au montant des crédits de récompense gagnés.

9. Renoncations

Nous pouvons retarder l'exercice de nos droits en vertu des présentes conditions du programme sans les perdre. En outre, le fait que nous n'exercions pas nos droits à une occasion donnée, ou même à plusieurs occasions, ne constitue pas une renonciation à nos droits pour toute occasion future. Toute renonciation doit être faite par écrit.

10. Protection de la vie privée ; conditions d'utilisation

Toutes les informations que vous fournissez seront traitées conformément au contrat de client et à la politique de confidentialité de LifeVantage ainsi qu'à l'accord d'utilisation du site Web que vous trouverez à l'adresse www.lifevantage.com/ca-en/support/resources (la « politique et l'accord »). En participant au programme par le biais du site Web, vous acceptez également les conditions de la politique et de l'accord. En cas de conflit entre la politique et l'accord et les présentes conditions du programme, ces dernières prévaudront.

11. Propriété intellectuelle

Tous les titres et droits de propriété intellectuelle relatifs à tout contenu auquel on accède, que l'on visualise, que l'on diffuse en continu ou que l'on télécharge à partir du site Web demeurent la propriété unique et exclusive de LifeVantage ou de ses concédants de licence, et l'utilisation de ce contenu est soumise aux restrictions imposées par les présentes conditions du programme ainsi que par les lois et traités applicables en matière de droits d'auteur et autres lois sur la propriété intellectuelle. Il vous est strictement interdit de copier, de modifier, de vendre, d'accorder une nouvelle licence ou de distribuer le contenu. Vous acceptez de ne pas contourner, ou tenter de contourner, toute technologie ou méthode utilisée par LifeVantage ou ses concédants de licence pour empêcher la reproduction ou la distribution non autorisée du contenu accessible par le biais du programme.

12. Impôts et taxes

Vous êtes seul responsable de toutes les taxes applicables découlant de l'accumulation ou de l'utilisation des éléments de récompense. Consultez votre conseiller fiscal au sujet de toute conséquence fiscale pouvant découler de votre participation au Programme.

13. Divisibilité

Si un tribunal compétent ou une agence gouvernementale détermine qu'une disposition des présentes conditions du programme est nulle ou inapplicable, cette disposition restera applicable dans la mesure permise par ce tribunal ou cette agence, et le reste de cette disposition ne sera plus considéré comme faisant partie des présentes conditions. Toutefois, toutes les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

14. Droit applicable

Pour les personnes résidant hors du Québec, les présentes conditions du programme sont régies par les lois de la Nouvelle-Écosse, au Canada, et les tribunaux de la Nouvelle-Écosse, au Canada, ont compétence exclusive.

Pour les personnes résidant au Québec, les présentes conditions du programme sont régies par les lois du Québec, au Canada, et les tribunaux du Québec, au Canada, sont exclusivement compétents.

15. Fraude

La fraude ou l'abus concernant le processus d'inscription (tel que décrit dans la section 2), la fourniture d'informations personnelles, ou le gain ou l'échange de composants de récompense constitue une violation des présentes conditions du programme.

Comme décrit dans la section 2, vous êtes seul responsable de toute utilisation frauduleuse pouvant survenir en raison du vol ou du partage du mot de passe de votre compte ou de votre appareil. Vous acceptez de nous informer immédiatement de toute utilisation non autorisée de votre compte ou de toute autre violation de la sécurité dont vous avez connaissance.

Nous nous réservons le droit de prendre l'une des mesures énoncées à l'article 2 si vous vous livrez à une activité frauduleuse ou si vous utilisez ce programme d'une autre manière que celle prévue par les présentes conditions d'utilisation du programme et par la loi applicable.

TOUTE TENTATIVE DE VOTRE PART OU DE LA PART DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE SAPER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PROGRAMME CONSTITUE UNE VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS DU PROGRAMME. LIFEVANTAGE SE RÉSERVE LE DROIT D'ENQUÊTER SUR TOUTE ACTIVITÉ SUSPECTE ET DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À TOUTE PERSONNE CONCERNÉE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET LES PRÉSENTES CONDITIONS DU PROGRAMME.

16. Indemnisation

Vous acceptez de nous indemniser, de nous défendre (à notre choix) et de nous tenir à l'écart de tous dommages, pertes, responsabilités, réclamations, coûts, enquêtes, jugements, amendes, pénalités, règlements, intérêts, dépenses ou demandes, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages corporels, le décès ou les dommages ou pertes de biens, qui découlent directement ou indirectement de ou sont reliés à : (i) votre négligence, votre négligence grave ou votre mauvaise conduite intentionnelle ou (ii) votre violation des présentes conditions du programme (telles que mises à jour de temps à autre) (tout ce qui précède, « réclamations et pertes »). Vous coopérerez pleinement, à notre demande, à la défense de toute réclamation et de tout préjudice. Nonobstant ce qui précède, nous conservons le droit exclusif de régler, de transiger et de payer toute réclamation ou perte. Nous nous réservons le droit d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute réclamation ou perte. Vous ne réglerez aucune réclamation ni perte sans, dans chaque cas, le consentement écrit préalable du directeur juridique de LifeVantage.

17. Modifications du programme et des conditions du programme

Les présentes conditions du programme, telles que nous pouvons les modifier de temps à autre conformément à la présente section 17, sous la forme affichée au moment de votre utilisation du programme, régiront cette utilisation (y compris les transactions effectuées au cours de cette utilisation).

AU FUR ET A MESURE DE L'ÉVOLUTION DE NOTRE PROGRAMME, NOUS POUVONS, À TOUT MOMENT ET DE TEMPS À AUTRE, METTRE À JOUR, CHANGER, AMENDER ET/OU MODIFIER TOUT OU PARTIE DES ASPECTS DU PROGRAMME, DES ÉLÉMENTS DES RÉCOMPENSES ET DES PRÉSENTES CONDITIONS DU PROGRAMME OU MODIFIER LE PROGRAMME DE TOUTE AUTRE MANIÈRE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, METTRE FIN AU PROGRAMME (COLLECTIVEMENT APPELÉS « **CHANGEMENT** »), MOYENNANT UN PRÉAVIS RAISONNABLE ET SANS COMPENSATION POUR VOUS.

Lorsque la loi l'exige ou à notre discrétion, nous vous informerons de cette modification en vous envoyant un courrier électronique, en vous communiquant votre adresse postale et/ou toute autre information de contact dont nous disposons pour vous à notre discrétion. Lorsque la loi l'exige, cette notification sera fournie entre quatre-vingt-dix (90) et soixante (60) jours avant l'entrée en vigueur de la modification pour une modification d'un élément essentiel du programme, et au moins trente (30) jours avant toute autre modification (ou toute autre période requise ou autorisée par

la loi applicable) et indiquera, lorsque la loi l'exige, la nouvelle clause ou la clause modifiée et la façon dont elle était lue auparavant, ainsi que la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Vous pouvez refuser la modification et l'annuler, ou annuler votre participation au programme sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation, en nous envoyant une notification à cet effet au plus tard trente (30) jours après l'entrée en vigueur de la modification, en utilisant les informations contenues dans la notification. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, le fait de continuer à participer au programme constitue votre acceptation de cette modification. Par conséquent, vous devez consulter les conditions du programme affichées chaque fois que vous participez au programme. Les conditions révisées du programme entreront en vigueur comme indiqué à la section 1. Au cas où un tribunal jugerait insuffisante la notification d'une modification, l'accord antérieur restera en vigueur jusqu'à ce qu'une notification suffisante soit donnée pour établir un nouvel accord sur les conditions du programme. Vous devez consulter fréquemment le site web et l'adresse électronique que vous avez associée à votre compte pour recevoir des notifications, ce qui constitue, vous en conviendrez, un moyen raisonnable de vous informer. Vous pouvez rejeter toute condition nouvelle ou révisée du programme en cessant d'utiliser le programme.

18. Absence de garanties

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, L'ACCÈS AU PROGRAMME ET SON UTILISATION SE FONT À VOS RISQUES ET PÉRILS. LE PROGRAMME EST FOURNI « TEL QUEL », « TEL QUE DISPONIBLE » ET « AVEC TOUS LES DÉFAUTS ». PAR CONSÉQUENT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LIFEVANTAGE ET NOS ENTITÉS AFFILIÉES ET CHACUNE DE LEURS FILIALES RESPECTIVES ET CHACUN DE LEURS EMPLOYÉS, DIRECTEURS, MEMBRES, GESTIONNAIRES, ACTIONNAIRES, AGENTS, VENDEURS, CONCÉDANTS, LICENCIÉS, ENTREPRENEURS, SUCCESSIONS ET AYANTS DROIT RESPECTIFS (COLLECTIVEMENT, LES «PARTIES AU PROGRAMME») NE FONT PAR LA PRÉSENTE AUCUNE DÉCLARATION, GARANTIE, APPROBATION OU PROMESSE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À : (A) LE PROGRAMME ET LE SITE WEB QUI REND LE PROGRAMME DISPONIBLE ; (B) LES FONCTIONS, LES CARACTÉRISTIQUES OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT DU PROGRAMME OU DU SITE WEB OU RENDU ACCESSIBLE PAR CEUX-CI ; (C) TOUT PRODUIT, SERVICE OU INSTRUCTION OFFERT OU RÉFÉRENCÉ SUR LE PROGRAMME OU LE SITE WEB OU LIÉ À CEUX-CI ; (D) LA SÉCURITÉ ASSOCIÉE À LA TRANSMISSION DE TOUT CONTENU QUE VOUS NOUS TRANSMETTEZ VIA LE PROGRAMME OU LE SITE WEB ; (E) LE FAIT QUE LE SITE WEB OU LES SERVEURS QUI RENDENT LE SITE WEB DISPONIBLE SOIENT EXEMPTS DE TOUT COMPOSANT NUISIBLE (Y COMPRIS LES VIRUS, LES CHEVAUX DE TROIE ET AUTRES TECHNOLOGIES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT NÉGATIF SUR VOTRE APPAREIL) ; (F) SI LES INFORMATIONS (Y COMPRIS LES INSTRUCTIONS) SUR LE SITE WEB SONT EXACTES, COMPLÈTES, CORRECTES, ADÉQUATES, UTILES, OPPORTUNES OU FIABLES ; (G) SI LES DÉFAUTS OU LES ERREURS SUR LE SITE WEB SERONT RÉPARÉS OU CORRIGÉS ; (H) SI VOTRE ACCÈS AU SITE WEB SERA ININTERROMPU ; (I) SI LE SITE WEB SERA DISPONIBLE À UN MOMENT OU À UN ENDROIT DONNÉ ; ET (J) SI VOTRE UTILISATION DU PROGRAMME OU DU SITE WEB EST LÉGALE DANS UNE JURIDICTION DONNÉE.

LA PRÉSENTE SECTION 18 SURVIT A LA RÉSILIATION DU PROGRAMME.

19. Limitation de la responsabilité

LES ÉLÉMENTS DE RÉCOMPENSE N'ONT PAS DE VALEUR MONÉTAIRE. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, D'INDEMNISATION, DE GARANTIE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LA VALEUR DE VOS CRÉDITS DE RÉCOMPENSE NON EXPIRÉS AU MOMENT DE L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À UNE TELLE RESPONSABILITÉ.

20. Nous contacter

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante

1959 Upper Water Street, Suite 900 Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3N2,

+1 (877) 682-6346, Ou à l'adresse suivante : support@lifevantage.com